

BUREAU DU
DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET



OFFICE OF
THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016

Ottawa, Canada
[Révisé le 28 mai 2015]
Le 27 mai 2015
www.pbo-dpb.gc.ca

Le directeur parlementaire du budget (DPB) a pour mandat de présenter au Parlement une analyse indépendante de l'état des finances de la nation, du budget des dépenses du gouvernement ainsi que des tendances de l'économie nationale et, à la demande d'un comité ou d'un parlementaire, de faire une estimation des coûts de toute proposition relative à des questions relevant de la compétence du Parlement.

Ce document présente une analyse détaillée du premier supplément du Budget principal des dépenses du gouvernement pour l'exercice 2015-2016.

Avis de correction : dans le rapport du Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016, publié le 27 mai 2015, une coquille a également été corrigée à la page 1.

Préparé par : Duncan MacDonald, Erin Barkel et Trevor Shaw.

* Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Mostafa Askari (mostafa.askari@parl.gc.ca).

Le résultat net

- Le gouvernement du Canada (le gouvernement) demande aux parlementaires des crédits supplémentaires totalisant 3,2 milliards de dollars pour mettre en œuvre le plan de dépenses détaillé dans son budget 2015. Le présent Budget supplémentaire des dépenses (A) est le plus volumineux depuis 2009-2010.
- Les fonds demandés serviront surtout à financer les dépenses liées aux travaux d'infrastructure prévus à la grandeur du pays. Du total des dépenses prévues, 1,1 milliards de dollars sont affectés au renouvellement de l'infrastructure fédérale. Les sommes transférées aux sociétés d'État viennent compléter les dépenses en capital engagées par le gouvernement lui-même, notamment les 403 millions de dollars destinés à l'Autorité du pont Windsor-Detroit et de 355 millions de dollars à Marine Atlantique.
- Dans son Cadre pangouvernemental de dépenses, le gouvernement prévoit augmenter de 13 % ses dépenses liées à ses priorités « un environnement propre et sain » et « une culture et un patrimoine canadiens dynamiques ». Cette augmentation est attribuable aux fonds supplémentaires affectés au Programme des responsabilités nucléaires héritées et au renouvellement de l'infrastructure de Parcs Canada, respectivement.

1. Objet

Depuis le renouvellement du Système de gestion des dépenses (SGD) fédéral, en 2007, le gouvernement dépose au Parlement un projet de loi de crédits distinct pour chacune des trois périodes de crédits parlementaires,

qui prennent fin respectivement le 23 juin, le 10 décembre et le 26 mars.

Le Budget supplémentaire des dépenses (A) correspond à la première période. Dans le passé, le premier budget supplémentaire des dépenses avait pour principal objectif de faire état de bon nombre des nouvelles mesures de dépenses annoncées dans le récent budget du gouvernement¹. En réalité, cependant, l'autorisation législative de faire les dépenses correspondant aux nouvelles propositions budgétaires est demandée tout le long de l'année.

La loi confie au directeur parlementaire du budget (DPB) le mandat de produire des rapports de recherche et d'analyse sur les prévisions budgétaires du gouvernement². À cette fin, le DPB étudie le budget des dépenses et signale les mesures budgétaires envisagées qui méritent d'être examinées de plus près, notamment :

- i. les modifications proposées aux programmes qui sont financièrement importantes pour le rajustement de l'équilibre du budget fédéral;
- ii. les modifications proposées aux programmes qui se traduisent par une hausse importante par rapport au statu quo.

Le DPB concentre son analyse des prévisions budgétaires sur les autorisations demandées par programme. Le Parlement continuera d'affecter des fonds uniquement en fonction des intrants (par exemple dépenses de fonctionnement ou en capital), mais la grille d'analyse par programme permet de mieux faire ressortir les liens entre les sommes approuvées et les objectifs concrets.

¹ Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Introduction au budget supplémentaire des dépenses](#), consulté en mai 2015.

² [Loi sur le Parlement du Canada](#), consulté en mai 2015.

2. Budget supplémentaire des dépenses (A)

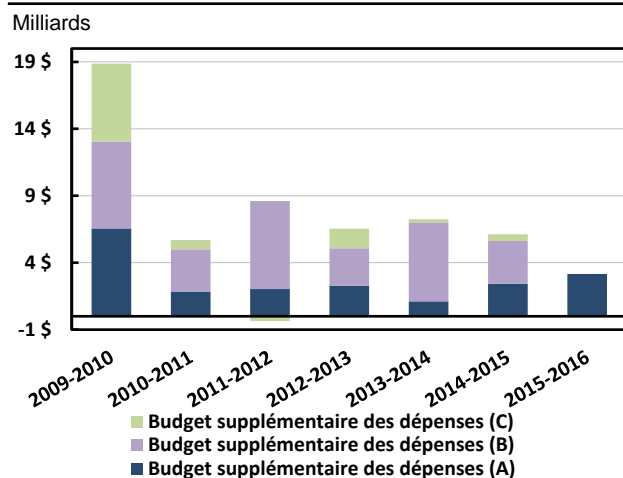
Le gouvernement propose d'ajouter des autorisations budgétaires d'environ 3,1 milliards de dollars à son plan des dépenses.

Globalement, les modifications proposées porteraient le total des autorisations budgétaires pour 2015-2016 à quelque 244,7 milliards de dollars, soit 1,3 % de plus que pour l'exercice précédent³.

Le présent budget supplémentaire des dépenses (A) est le plus volumineux depuis 2009-2010, année de la mise en œuvre du plan de stimulation économique du gouvernement pour lutter contre la récession (figure 2-1). Auparavant, les gros budgets supplémentaires étaient chose courante, car le gouvernement ne présentait habituellement que deux demandes de crédits par année financière.

Figure 2-1

Le plus volumineux budget supplémentaire des dépenses (A) en six ans



Sources : Directeur parlementaire du budget; gouvernement du Canada.

³ Autorisations budgétaires des Budget principal et supplémentaires des dépenses de 2014-2015, moins les charges de l'assurance-emploi, désormais exclues du plan des dépenses du gouvernement.

La plupart des nouvelles dépenses devront être « votées », ce qui signifie que le Parlement doit y consentir. Une légère augmentation des dépenses « législatives », c'est-à-dire des dépenses pour lesquelles l'autorisation de dépenser a déjà été accordée par le Parlement (figure 2-2). Dans ce budget supplémentaire des dépenses, aucun crédit supplémentaire n'est prévu pour des dépenses non budgétaires (voir l'encadré 2-3).

Le gros des crédits demandés servira à la mise en œuvre des mesures prévues au budget de 2015. Cette année, le budget a été présenté après le dépôt du Budget principal des dépenses, d'où la demande de crédits supplémentaires pour financer les engagements annoncés dans le budget⁴.

Figure 2-2

Budget supplémentaire des dépenses (A)

Milliards

	Dépenses budgétaires	Dépenses non budgétaires
Crédits votés	3,14 \$	0,00 \$
Crédits législatifs	0,02 \$	0,00 \$
Total	3,16 \$	0,00 \$

Source : Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016.

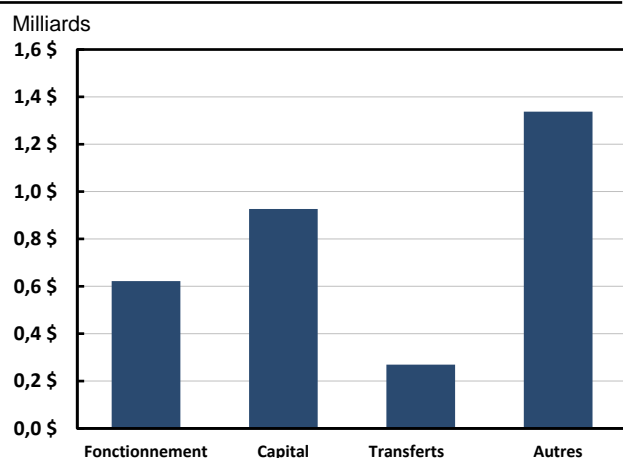
Les dépenses dont l'autorisation est sollicitée seront en grande partie engagées pour le renouvellement de l'infrastructure fédérale dans l'ensemble du pays, comme le prévoit le budget 2015. Le gouvernement compte investir dans des travaux d'amélioration des parcs nationaux et des bases militaires ainsi que dans l'infrastructure de transport essentielle d'un bout à l'autre du pays. Une grande partie des crédits demandés devra être transférée aux sociétés d'État responsables de l'infrastructure (figure 2-4). À titre d'exemple, ce budget supplémentaire des dépenses prévoit le transfert de 403 millions de dollars à l'Autorité du pont Windsor-Détroit, 355 millions à Marine Atlantique et 58 millions à la société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée.

⁴ Secrétariat du Conseil du Trésor, [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) 2015-2016](#), consulté en mai 2015.

Encadré 2-3**Opérations non budgétaires**

Outre les dépenses à proprement parler, les budgets supplémentaires du gouvernement décrivent aussi en détail les opérations « non budgétaires ». Il s'agit de prêts et d'investissements qui sont portés aux états financiers du gouvernement en tant qu'éléments d'actif compensatoires. Les prêts aux Premières Nations ou les avances aux organisations internationales, comme le Fonds monétaire international, sont des exemples d'opérations non budgétaires.

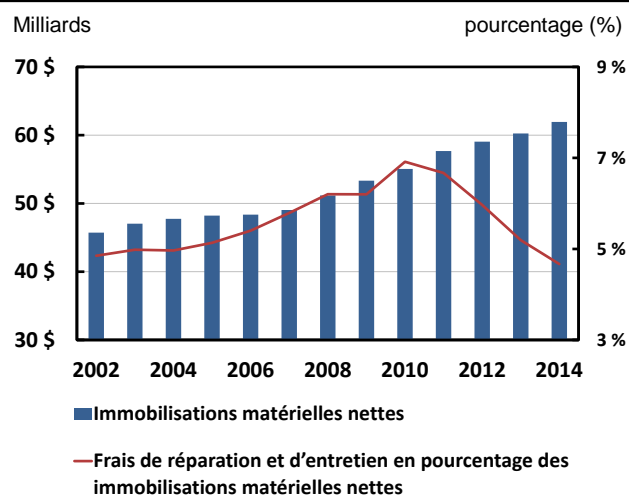
Contrairement aux autorisations budgétaires, les autorisations de dépenses non budgétaires ne prennent généralement pas fin au terme de l'exercice financier. En effet, le Parlement accorde son consentement à l'opération elle-même dont le remboursement s'échelonne habituellement sur plusieurs exercices, sans que les modalités soient nécessairement précisées.

Figure 2-4**Dépenses en capital et transferts à des sociétés d'État, selon le Budget supplémentaire des dépenses (A)**

Sources : Directeur parlementaire du budget; gouvernement du Canada.

Nota : Ces catégories sont établies en fonction des codes d'articles courants. La catégorie « Autres » comprend les frais de la dette publique et les transferts aux sociétés d'État. Les « dépenses en capital » comprennent les articles courants 6, 8 et 9.

Les sommes transférées aux sociétés d'État viennent compléter les dépenses en capital engagées par le gouvernement lui-même. Les investissements annoncés dans le budget 2015 sont un complément aux autres programmes d'immobilisations du gouvernement, notamment dans le cadre du Fonds Chantiers Canada, du Nouveau Fonds Chantiers Canada ainsi que de la phase de stimulation du Plan d'action économique⁵. Ces dernières années, les sommes investies ont coïncidé avec une réduction des frais de réparation et d'entretien du stock d'actifs non financiers (figure 2-5).

Figure 2-5**Les récents investissements de capitaux ont contribué à réduire les frais de réparation**

Sources : Directeur parlementaire du budget; gouvernement du Canada.

Un thème important du budget 2015 est l'effort soutenu et accru déployé par le gouvernement dans les projets d'infrastructure⁶. À cet égard, le gouvernement s'engage à dépenser 5,8 milliards de dollars, sur une période de six ans à compter de 2014-2015, pour le renouvellement de l'infrastructure fédérale.

⁵ Infrastructure Canada, [Nouveau Fonds Chantiers Canada](#), consulté en mai 2015.

⁶ Gouvernement du Canada, [Budget 2015](#), consulté en mai 2015.

Voici quelques projets qui profiteront de ces investissements :

- la restauration de lieux historiques de la ville de Québec, sous la direction de Parcs Canada;
- le renouvellement du Centre national des Arts et du Musée des sciences et de la technologie du Canada, à Ottawa;
- diverses améliorations aux bases des Forces canadiennes de l'ensemble du pays.

Le présent budget supplémentaire des dépenses prévoit des fonds pour ces travaux, soit plus du tiers des crédits supplémentaires proposés (1,12 milliard de dollars ou 36 %). Ces sommes seront versées à une diversité de ministères, dont la liste figure au tableau 2-6, selon la comptabilité de caisse pour l'exercice en cours, mais le budget devrait augmenter tout au long du cycle de vie des actifs (encadré 2-7).

Tableau 2-6

Renouvellement des crédits pour l'infrastructure fédérale

Millions	
Ministères	Crédits
Agence Parcs Canada	346 \$
Défense nationale	220 \$
Pêches et Océans	189 \$
Travaux publics et Services gouvernementaux	70 \$
Transports	58 \$
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	50 \$
Ressources naturelles	44 \$
Musée des sciences et de la technologie du Canada	29 \$
Conseil national de recherches du Canada	24 \$
Société du Conseil national des Arts	21 \$
Autres ministères	68 \$
Total	1 119 \$

Source : Gouvernement du Canada.

Box 2-7

Comptabilité d'exercice pour les immobilisations

Depuis l'adoption de la méthode de comptabilité d'exercice pour le budget de 2002-2003, les immobilisations du gouvernement fédéral demeurent inscrites aux états financiers durant tout le cycle de vie de l'actif acheté. Cette méthode permet au gouvernement de mieux mesurer et évaluer son stock d'actifs.

Selon la méthode de comptabilité de quasi caisse, qui était utilisée auparavant, les dépenses en immobilisations étaient inscrites uniquement dans les états financiers de l'exercice au cours duquel les actifs avaient été acquis. Bien que le budget soit désormais présenté selon une comptabilité d'exercice, le Budget principal des dépenses s'appuie toujours sur une comptabilité de quasi caisse.

Ainsi, le coût budgétaire des investissements figurant dans le budget des dépenses continuera de courir au-delà de l'exercice en cours.

Source: Rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, [La comptabilité d'exercice pour la budgétisation et l'affectation des crédits au gouvernement fédéral](#) (décembre 2006), consulté en mai 2015.

3. Dépenses pangouvernementales

Selon le cadre de classification du gouvernement, le gros des nouvelles dépenses se concentrera dans le domaine « Affaires économiques », avec des augmentations prévues pour « Affaires sociales » et « Affaires gouvernementales ». Aucun changement n'est prévu pour le domaine « Affaires internationales » (figure 3-1 et encadré 3-2).

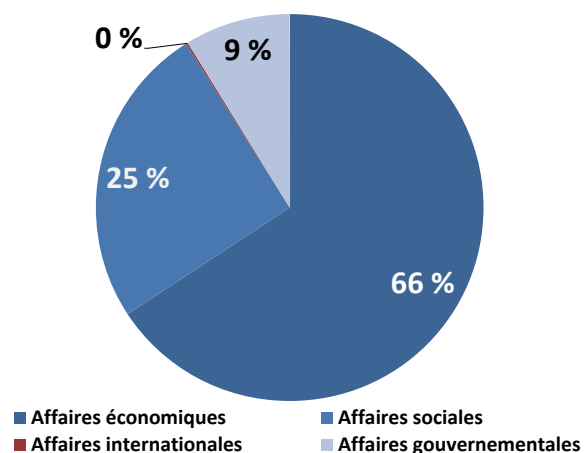
Le secteur de dépenses « une croissance économique forte » est celui auquel est associée la plus forte concentration d'autorisations totales et auquel irait aussi la majeure partie de l'augmentation des dépenses prévues (1,7 milliard de dollars), tandis que deux autres secteurs, qui en recevaient habituellement moins, bénéficieraient d'augmentations en rapport avec les autorisations totales (figure 3-3) :

- un environnement propre et sain;
- une culture et un patrimoine canadiens dynamiques.

Figure 3-1

Dépenses pangouvernementales figurant au Budget supplémentaire des dépenses (A)

% du total des crédits budgétaires



Sources : Directeur parlementaire du budget; gouvernement du Canada.

Encadré 3-2

Cadre pangouvernemental

Le cadre pangouvernemental du gouvernement répartit l'ensemble des crédits entre quatre grands domaines thématiques : « affaires économiques », « affaires sociales », « affaires internationales » et « affaires gouvernementales ».

Ces domaines sont associés à 16 « secteurs de résultats », ou objectifs principaux. Par exemple, les « affaires sociales » regroupent les quatre secteurs de résultats suivants : *Des Canadiens en santé*, *Un Canada sécuritaire et sécurisé*, *Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale* et *Une culture et un patrimoine canadiens dynamiques*.

Selon le gouvernement, plus de la moitié des dépenses engagées en 2014-2015 relevaient des « affaires économiques », environ le quart des « affaires sociales » et le reste, des deux autres catégories.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Cadre pangouvernemental](#), consulté en mai 2015. Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [InfoBase](#), consulté en mai 2015.

Figure 3-3

La construction du pont Windsor-Detroit contribue fortement à l'essor économique

Secteurs de dépenses thématiques	Budget principal des dépenses (2015-2016)	Budget supplémentaire des dépenses (A)	Total révisé	Écart
	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(%)
Affaires économiques	164 735	2 074	166 809	1%
Une croissance économique forte	104 692	1 654	106 346	2%
La sécurité du revenu et l'emploi pour les Canadiens	51 291	16	51 307	0%
Une économie axée sur l'innovation et le savoir	6 084	135	6 219	2%
Un environnement propre et sain	2 121	269	2 389	13%
Un marché équitable et sécurisé	547	1	547	0%
Affaires sociales	47 272	798	48 071	2%
Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale	10 970	31	11 001	0%
Un Canada sécuritaire et sécurisé	28 001	503	28 504	2%
Des Canadiens en santé	6 596	40	6 636	1%
Une culture et un patrimoine canadiens dynamiques	1 706	224	1 929	13%
Affaires internationales	6 884	5	6 889	0%
La réduction de la pauvreté dans le monde grâce au développement international durable	3 047	0	3 047	0%
Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à l'engagement international	3 383	0	3 383	0%
Un Canada prospère grâce au commerce international	454	5	459	1%
Affaires gouvernementales	22 674	278	22 952	1%
Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces	20 485	261	20 746	1%
Un gouvernement fédéral transparent, responsable et sensible aux besoins des Canadiens	1 077	0	1 077	0%
Des institutions démocratiques fortes et indépendantes	1 112	17	1 129	2%

Nota : Le compte d'assurance-emploi n'est pas compris dans les catégories de dépenses puisque le gouvernement l'exclut de son « Cadre pangouvernemental ». On présume que le *Programme de paiements de transfert et d'impôt* de Finances Canada est classé sous **Affaires économiques** : Une croissance économique forte. Les montants totaux et les écarts de pourcentage ne prennent pas en compte les transferts provenant des crédits centraux du Conseil du Trésor ni les transferts effectués, d'une année à l'autre, aux crédits budgétaires destinés aux organisations fédérales bénéficiant de crédits pluriannuels, puisque ces données ne sont pas divulguées par le gouvernement sur ses activités de programmes.

Le DPB s'est appuyé sur l'hypothèse que les crédits affectés à l'Autorité du pont Windsor-Détroit seront inscrits dans le secteur des dépenses pangouvernementales « Une croissance Économique forte ».

Une croissance économique forte

Le gros des crédits proposés pour le secteur de dépenses « Une croissance économique forte » ira aux dépenses d'infrastructure. L'engagement du gouvernement à renouveler l'infrastructure fédérale vient s'ajouter à son Nouveau Plan Chantiers Canada, échelonné sur 10 ans, au Fonds pour le transport en commun ainsi qu'au programme d'infrastructure communautaire Canada 150, récemment annoncé⁷. Ce dernier programme prévoit la rénovation de l'infrastructure en vue du 150^e anniversaire du Canada, en 2017, et il sera mis en œuvre par les agences de développement économique régionales du gouvernement.

Le gouvernement a entrepris la construction du pont international Gordie-Howe (anciennement appelé le Passage international de la rivière Détroit). L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD), une société d'État relevant du ministre des Transports, est responsable de la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien du pont, qui devrait entrer en service en 2020⁸.

En juin 2012, le premier ministre a annoncé la conclusion d'un accord avec l'État du Michigan en vue de la construction du Passage international de la rivière Détroit⁹. Le pont sera financé par le biais d'un partenariat public-privé (PPP) et le coût des travaux de construction se situera, selon les estimations, entre 3,5 et 4 milliards de dollars^{10,11}. Le Canada finance la part américaine du projet, mais il s'attend de recouvrer ses frais grâce au péage¹².

Dans son budget 2014, le gouvernement annonçait un investissement supplémentaire de 470 millions de dollars sur deux ans dans ce projet¹³. Ce budget propose le transfert de 403 millions de dollars à l'Autorité du pont Windsor-Détroit, dans le cadre du budget supplémentaire des dépenses.

La hausse des crédits affectés au volet « une croissance économique forte » s'explique également par le montant de 355 millions de dollars gardé en réserve pour Marine Atlantique, la société d'État qui assure le service de traversier entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve¹⁴. Ce montant dépasse de près de 250 millions de dollars celui figurant au budget 2014-2015, soit une augmentation de 190 %.

Des fonds de ce budget serviront au « renouvellement de la flotte, à l'exécution de projets côtiers et au paiement des dépenses d'exploitation », mais aucune ventilation des dépenses que couvrira l'augmentation de 250 millions de dollars n'a été fournie¹⁵.

Précisons que les fonds gouvernementaux affectés aux activités de Marine Atlantique n'ont pas dépassé les 140 millions de dollars depuis 2007-2008, ce qui laisse supposer que les 355 millions de dollars demandés serviraient en grande partie à couvrir des dépenses en capital hors exploitation (figure 3-4)¹⁶.

⁷ Premier ministre du Canada, [Le PM annonce le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150](#), consulté en mai 2015.

⁸ Gouvernement du Canada, [À propos de l'Autorité du pont Windsor-Détroit \(APWD\)](#), consulté en mai 2015.

⁹ Premier ministre du Canada, [Passage international de la rivière Détroit](#), consulté en mai 2015.

¹⁰ Précité, note 8.

¹¹ Précité, note 9.

¹² Global News, [Canada announces plans to cover U.S. costs of major new Windsor-Detroit Bridge](#), consulté en mai 2015 [EN ANGLAIS SEULEMENT].

¹³ [Budget 2014](#), consulté en mai 2015.

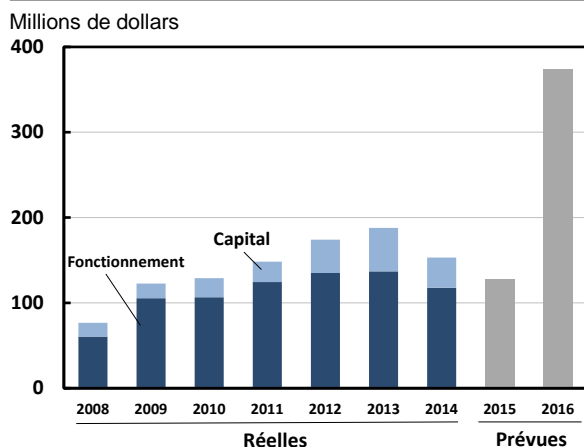
¹⁴ [Marine Atlantique](#), consulté en mai 2015.

¹⁵ Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) 2015-2016](#), consulté en mai 2015.

¹⁶ Le budget supplémentaire des dépenses prévoit des fonds selon la comptabilité de quasi-caisse, tandis que les fonds gouvernementaux indiqués dans les rapports annuels de Marine Atlantic sont présentés selon la comptabilité d'exercice. La méthode utilisée ne devrait pas faire fluctuer considérablement les dépenses de fonctionnement.

Figure 3-4

Le financement prévu de Marine Atlantic dépasse les niveaux historiques



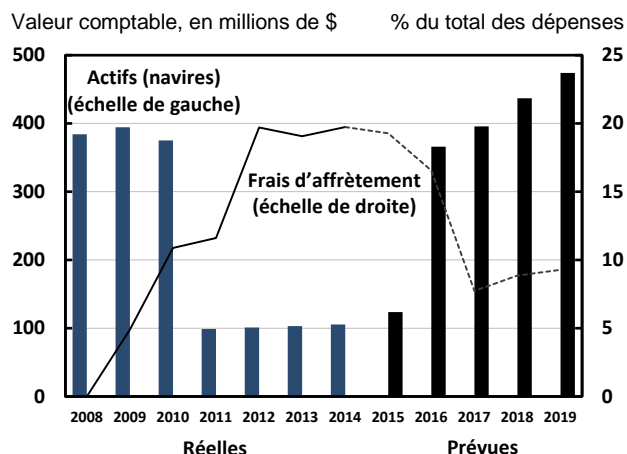
Sources : Rapports annuels et Plan d'entreprise 2014-2019 de Marine Atlantic et calculs du DPB.

Par ailleurs, Marine Atlantic n'a pas confirmé ses plans d'achat d'une nouvelle flotte, mais des dépenses d'acquisition d'immobilisations de 242 millions de dollars sont prévues pour 2015-2016 dans le plan d'entreprise de Marine Atlantic. Le renouvellement de la flotte cadre avec la stratégie à long terme relative à la flotte de l'entreprise¹⁷.

L'acquisition de nouveaux navires en 2015-2016 modifierait la structure de fonctionnement de Marine Atlantic, qui s'apparenterait davantage au modèle d'affaire fondé sur la propriété d'avant 2010-2011 (figure 3-5). La recapitalisation des navires réduirait de moitié les frais d'affrètement, lesquelles correspondraient à 10 % du total des dépenses au cours des cinq prochaines années, et ramènerait la valeur comptable de la flotte à un niveau s'approchant de ceux d'avant le déclassement des navires¹⁸.

Figure 3-5

Le budget supplémentaire des dépenses (A) pourrait orienter Marine Atlantic vers un modèle de fonctionnement basé sur la propriété plutôt que sur un prêt



Source : Rapports annuels et Plan d'entreprise 2014-2019 de Marine Atlantic et calculs du DPB.

Ce budget supplémentaire des dépenses propose l'affectation de crédits pour la gestion des responsabilités juridiques à l'endroit d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC). AADNC recevra 256 millions de dollars pour le règlement extrajudiciaire négocié avec une organisation inuite. Dans le rapport Suivi des dépenses du troisième trimestre de 2014-2015, le DPB indique qu'après trois trimestres, une part importante des crédits affectés au règlement extrajudiciaire n'avait pas été dépensée au cours de l'exercice précédent¹⁹. Le rapport souligne également que vu l'incertitude quant aux dates du règlement, le ministère ne peut prévoir avec exactitude ce genre de dépenses.

¹⁷ Marine Atlantic, [Plan d'entreprise de 2014-15 à 2018-19](#), consulté en mai 2015.

¹⁸ DPB, [Suivi des dépenses : troisième trimestre de 2014-2015](#), consulté en mai 2015.

¹⁹ DPB, [Suivi des dépenses : troisième trimestre de 2014-2015](#), consulté en mai 2015.

Un environnement propre et sain

L'augmentation de 13 % des dépenses pour le secteur de dépenses « un environnement propre et sain » s'explique par les crédits de 231,3 millions de dollars destinés à Ressources naturelles Canada (RNCAN) et qui serviront au Programme des responsabilités nucléaires héritées (PRNH).

RNCAN finance la surveillance des travaux de déclasserment et de restauration, dans le cadre du PRNH, des sites hérités exploités par Énergie atomique du Canada Limitée (EACL).²⁰

Les responsabilités associées aux laboratoires de Chalk River d'EACL, situés à Deep River, en Ontario, représentent près de 65 % du budget du PRNH, évalué à huit milliards de dollars²¹. Le réacteur national de recherche universel (NRU) de Chalk River produit près de 40 % de la totalité des isotopes médicaux produits dans le monde.

En février, le gouvernement a annoncé son intention de fermer le réacteur de Chalk River en 2018²². Après le déclasserment du réacteur NRU, le Canada se tournera vers diverses solutions non nucléaires (installations plus petites pouvant être hébergées dans les hôpitaux) et sur les importations pour subvenir à ses besoins en isotopes médicaux²³. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'approvisionnement sera « potentiellement critique » entre 2015 et 2020, en raison du chevauchement du calendrier de commande

des nouveaux réacteurs et celui du déclasserment de l'ancien²⁴.

Pour atténuer les risques liés au déclasserment du réacteur NRU, le gouvernement s'est engagé, dans son budget 2015, à verser des crédits supplémentaires de 45 millions de dollars, échelonnés sur cinq ans à compter de 2015-2016, à TRIUMF, qui abrite le plus gros accélérateur cyclotron de particules au monde²⁵.

Une culture et un patrimoine canadiens dynamiques

La hausse des crédits dans le secteur de dépenses « une culture et un patrimoine canadiens dynamiques » s'explique par les 144 millions de dollars demandés pour le programme Expérience des visiteurs de Parcs Canada.

Ce programme crée des occasions, pour les visiteurs du Canada et d'ailleurs, de découvrir, d'explorer et d'apprécier différentes aires administrées par Parcs Canada, tout en tissant des liens personnels²⁶.

Ce supplément de 144 millions représente une partie de la somme totale de 346 millions de dollars demandée pour Parcs Canada et s'inscrit dans le cadre de l'engagement annoncé dans le budget 2015 de renouveler l'infrastructure.

²⁰ Programme des responsabilités nucléaires héritées, [À notre sujet](#), consulté en mai 2015.

²¹ Programme des responsabilités nucléaires héritées, [FAQ](#), consulté en mai 2015.

²² Gouvernement du Canada, [Le gouvernement du Canada annonce la prolongation de l'exploitation du réacteur national de recherche universel](#), consulté en mai 2015.

²³ Ottawa Citizen, [Expanded medical isotope production part of Chalk River legacy](#), consulté en mai 2015 [EN ANGLAIS SEULEMENT].

²⁴ OCDE, [The Supply of Medical Radioisotopes](#) (L'approvisionnement en radioisotopes médicaux), consulté en mai 2015 [EN ANGLAIS SEULEMENT].

²⁵ TRIUMF, [TRIUMF Talks about Medical Isotopes](#), consulté en mai 2015 [EN ANGLAIS SEULEMENT].

²⁶ Receveur général, [Plan comptable 2015-2016 : description des programmes](#), consulté en mai 2015.